



UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI  
(UAC)



FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES  
(FLASH)

DEPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE ET DES SCIENCES DE L'EDUCATION  
(DPSE)

## MEMOIRE DE MAITRISE

FILIÈRE : Psychologie

OPTION : Psychologie de la Vie Sociale et Professionnelle

### SUJET

**REPRESENTATIONS SOCIALES DU POLICIER A COTONOU (BENIN) :  
ELEMENTS D'ANALYSE PSYCHO-SOCIOLOGIQUE**

RÉALISÉ PAR

Awal ISSA

DIRECTEUR DE MÉMOIRE

DAH-LOKONON-BODEHOU  
Gbènoukpo

Maître-Assistant (CAMES) des Universités  
FLASH/UAC

**Soutenu publiquement le 08 Juin 2013**

**MENTION : BIEN**

JURY

**PRESIDENT** : Dr. Rogatien C. SEGLA

**EXAMINATEUR** : Dr. Ferdinand BOTON

**RAPPORTEUR** : Dr. Gbènoukpo DAH-LOKONON-BODEHOU

**Année Académique 2012-2013**

## DEDICACE

*A*

*Ma Mère et à mon père, respectivement ALOVOGNAKOU Rita Zariyat et  
ISSA Zacharie, pour tous les sacrifices consentis pour moi et pour l'amour qu'ils  
me démontrent quotidiennement ;*

## REMERCIEMENTS

*A travers ces quelques lignes, nous témoignons toute notre gratitude à tous ceux qui de près ou de loin, ont participé à la réalisation de ce travail.*

*C'est ici le lieu de témoigner toute notre reconnaissance à :*

- ✓ *Dr. DAH-LOKONON-Bodéhou Gbènoukpo., Enseignant au Département de Psychologie et des Sciences de l'Education, Maître-Assistant (CAMES) des Universités, qui de toute son expérience et de son expertise a encadré les travaux qui ont abouti à ce résultat ;*
- ✓ *M. Le Directeur Général de la Police Nationale (et tous les Fonctionnaires de Police) pour avoir bien voulu autoriser ces travaux sur l'institution policière ;*
- ✓ *M. Emmanuel KODO, mon Chef d'Unité, qui m'a tout le temps soutenu en m'accordant chaque fois la faveur de m'investir dans ces travaux malgré les obligations ardues du service ;*
- ✓ *Mon épouse ADJAHOUNOU Clara, qui me donne tous les jours la joie de vivre et chaque fois l'envie de mieux faire ;*
- ✓ *Mes sœurs Mohibath et Zeynab, que ce travail soit pour vous un signe de courage et de persévérance pour un avenir meilleur.*
- ✓ *M. MEHONTO Michel pour m'avoir guidé et beaucoup conseillé dans l'élaboration de ce mémoire, remerciements particuliers ;*
- ✓ *Mes collègues de service DANMASSOH Ambroise, ADELLOU Idriss et tous les autres qui ont toujours couvert mes moments d'absence qui ont abouti à ce travail ;*

# **SOMMAIRE**

<b>DEDICACE</b>	<b>2</b>
<b>REMERCIEMENTS</b>	<b>3</b>
<b>SOMMAIRE</b>	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
<b>CHAPITRE I : DIMENSION THEORIQUE DES REPRESENTATIONS SOCIALES DU POLICIER</b>	<b>7</b>
<b>CHAPITRE II : CHEMINEMENT METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE</b>	<b>22</b>
<b>CHAPITRE III : REPRESENTATIONS SOCIALES ET VECU DES POPULATIONS DE LA PRESENCE POLICERE</b>	<b>30</b>
<b>CHAPITRE IV : MODALITES DU PARTENARIAT ENTRE LA POPULATION ET LA POLICE</b>	<b>44</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>55</b>
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES</b>	<b>56</b>
<b>REFERENCES WEBOGRAPHIQUES</b>	<b>58</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>59</b>
<b>TABLES DES MATIERES</b>	<b>62</b>

## INTRODUCTION

L'exercice de la police, ou l'ensemble des processus de contrôle social, existe sous une forme ou sous une autre dans toutes les sociétés humaines. Mais la police, en tant que corps organisé d'individus ayant des obligations et des responsabilités spécifiques, en particulier dans le domaine de la délinquance et du maintien de l'ordre, est essentiellement une création des deux ou trois derniers siècles (Bradford et Jackson 2011). Une chose est certaine : en l'espace d'un temps relativement court, la police est devenue une institution publique majeure dans la plupart des pays d'Amérique, d'Europe, d'Afrique, etc., y compris le Bénin.

La police est une organisation complexe qui représente à la fois un mode d'expression de l'autorité administrative et politique et un instrument de protection de la population. C'est d'ailleurs pour ces attributs que l'on trouve peut-être une des plus grandes ambiguïtés liées à cette profession : la police détient le monopole de l'usage de la force, ce qui détermine ses fonctions répressives, sans pour autant les justifier aux yeux du citoyen, qui ont souvent tendance à ne privilégier que l'aspect protection des biens privés et des libertés individuelles. Il faut bien sûr préciser que force et répression ne vont pas forcément de pair, et que cette même force peut être tout aussi bien liée à l'aspect de prévention. L'usage de la force par la police peut, et doit dans un certain sens, servir à empêcher qu'une situation risquée ne dégénère (encadrement des manifestations publiques, par exemple), et a donc bien à un aspect préventif. Mais, pour autant, le fait est que pour beaucoup de citoyens, cet usage préventif de la force est souvent peu compris, et est donc souvent perçu comme brutal, et injustifié. Le comportement de la population à l'égard de la police devient donc la conséquence de la perception que cette dernière se fait de cette institution. Et comme Del Bayle (1992), « la police se trouve alors perçue

comme la représentation symbolique de l'ordre social ou politique, et où l'agressivité dont elle peut être par exemple l'objet s'adresse dans ce cas à travers elle au système politique dont elle est perçue comme l'émanation ». Il se pose dès lors la problématique des relations existant entre policiers et populations qui généralement sont mal appréciées des seconds.

Au Bénin et plus particulièrement à Cotonou, les représentations que le public se fait de la police restent encore à explorer. Or, cette ville où résident les services de police n'est pas épargnée par la question des relations policier-public. C'est dans cet ordre d'idées, que ce travail de recherche s'est donné comme but, d'appréhender le vécu des populations de la présence policière et les représentations sociales de cette institution. Il est articulé suivant quatre grands chapitres : la dimension théorique des représentations sociales du policier, le cheminement méthodologique de la recherche, les représentations sociales et vécu des populations de la présence policière et les modalités du partenariat entre la population et la police.

Le premier chapitre de ce travail consiste donc en un bilan des connaissances, qui débouche sur le cadre théorique propre à la recherche. Cet état de la question permet de situer et de construire la problématique en s'approchant progressivement de l'objet de recherche. Par ailleurs, la revue des connaissances accumulées amène à situer ce travail dans le prolongement de travaux précédents. Le deuxième chapitre quant à lui, expose le milieu d'étude et les étapes de la construction empirique de cette recherche. Pour commencer, l'architecture méthodologique de ce travail est présentée. Ensuite, les résultats auxquels ont abouti les investigations sont détaillés dans un troisième chapitre. Ce travail s'achève par une relecture des résultats en vue d'en interpréter et discuter le sens et les implications dans une perspective théorique.

# **CHAPITRE I : DIMENSION THEORIQUE DES REPRESENTATIONS SOCIALES DU POLICIER**

## **1.1. Problématique**

Ancienne et présente dans tous les types d'organisation politique des sociétés, la police est une institution multiforme à l'organisation complexe (Mesclanis 2003). Où qu'elle existe et fonctionne dans le monde, elle est « dépositaires » du monopole de la violence physique légitime dans la réalisation de sa mission fondamentale d'assurance de la sécurité publique : protéger, assister et rassurer les citoyens. Elle bénéficie de prérogatives particulières pour faire constater les infractions et faire cesser les troubles à l'ordre public, puis pour identifier et interpeller leurs auteurs. Ces facultés dérogatoires au droit commun, au fondement même du pouvoir policier, sont strictement encadrées par la loi, le règlement et tout un ensemble de textes, et notamment le code de déontologie de la police. Tout abus est susceptible de se voir sanctionner au travers de systèmes de contrôle gradués, directement ouverts aux citoyens et sans cesse perfectionnés. C'est dire que l'emploi de la force et les conditions d'intervention de la police sont régies par des instructions précises et continuellement actualisées (Gardere et al. 2012). La police béninoise intégrée dans la chaîne opérationnelle du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes ne fait pas exception à ses grandes caractéristiques de l'institution policière. Cependant, elle est mal perçue par les populations qui, en plus, lui vouent, peu de confiance.

Cette image négative, pour Bui Trong, vient des reproches que les citoyens sont amenés à adresser aux policiers (2000) et qui sont tant relatives aux ressources humaines, matérielles et aux moyens physiques entre autres qu'à

leurs performances aussi bien au service que sur le terrain. En ce qui concerne Cathala (1971 : 99), « [...] cette mésestime pourrait avoir pour cause, tout du moins en partie, le comportement blâmable de certains policiers [...]. En effet, une conduite indigne, ou simplement critiquable de quelques-uns d'entre eux risque fort, avec la tendance naturelle aux généralisations, de susciter la réprobation de bien des gens et de porter une grave atteinte à la réputation de l'ensemble du corps policier ». En outre, ce manque de bienveillance et de gratitude, à l'égard d'une institution cependant essentielle à la vie de la nation, proviendrait, avant tout, de la nature même de la tâche policière. L'un des aspects du métier mis ici en cause, est la fonction d'autorité attachée à l'exercice de la profession qui est généralement très mal vécue par l'ensemble de la population. Sur la question, Bradford et Jackson (op.cit. 2011) mettent plutôt en avant la capacité de la police à inspirer confiance, ce qui est à la fois comme un gage de son acceptation et de son efficacité. D'un autre point de vue, Gevaudan (2010) met en cause l'image diffusée dans les médias à travers les séries policières et qui présentent un idéal-type plutôt erroné du policier. Par ailleurs, Levergeois (1978) estime qu'il se peut également que des sources de rejet viennent du pouvoir répressif de la police et de sa trop grande implication dans les côtés les plus sordides de la vie en société faisant qu'elle a une vision d'ensemble faussée de cette société.

Quoi qu'il en soit, au Bénin, dans la pratique, nombreux sont les usagers des services de police et les simples citoyens qui sont confrontés au "dysfonctionnement" de l'institution policière dans la réalisation de sa mission au quotidien. En effet, il est très courant d'observer que le dispositif d'accueil des usagers et d'enregistrement de leurs plaintes dans les services de police sont très peu « huilés » et s'inspirent souvent des pratiques de privilèges, occasionnant de longs moments d'attente pour l'utilisateur anonyme. A cela, s'ajoute le traitement des plaintes déposées qui souffre d'inefficacité, et les

vellités corruptives aussi bien de certains agents que des usagers. En outre, les conduites des agents vis-à-vis des citoyens en dehors des services de police, notamment en ce qui concerne le respect des procédures lors des interpellations ou des interventions, ne sont pas exempts de dérapages par rapport aux règles formelles structurant ces axes des activités policières. Or, il faut faire en sorte que les représentants des forces de l'ordre soient proches des populations, à l'écoute des victimes, attentifs aux préoccupations des élus et des représentants des habitants et des commerçants, et créent un lien de confiance entre eux et les citoyens figurent parmi les objectifs fondamentaux d'une sécurité républicaine. La moralité d'une telle situation reste qu'elle rend davantage complexe les rapports qu'entretiennent les policiers avec le public auprès de qui, elles ont souvent une image déconstructive. Au regard de cela, il convient de se demander : *En quels termes s'expriment les représentations sociales de la police et le vécu des populations face à la présence policière.* En réponse à ce questionnement, deux hypothèses ont été formulées.

### **1.1.1. Hypothèses**

*a.* Les comportements et pratiques des policiers déterminent les représentations que se font les populations d'eux.

*b.* Les représentations populaires de la police dépendent du niveau de confiance existant dans ses rapports aux populations.

### **1.1.2. Objectifs**

- **Objectif global**

Il est question d'analyser les représentations sociales et le vécu des populations face à la police.

- **Objectifs spécifiques**

*a.* Mettre en relief le vécu des populations et leurs opinions quant à la présence policière et ses stratégies d'intervention.

*b.* Mettre en exergue les termes de collaboration population/police et les attentes des premiers vis-à-vis des seconds.

## **1.2. Revue de littérature**

Les investigations sur les relations qu'entretiennent les institutions stratégiques de l'Etat à l'instar de la police avec le public ont contribué à l'existence d'une documentation assez fournie sur la question dans divers contextes sociaux. Cependant, en Afrique et particulièrement au Bénin, en la matière sont plutôt rares, présageant d'une faible investigation de ce champ de recherche. C'est pour cela que la brève revue sur le sujet va davantage s'inspirer des résultats de recherches effectués dans d'autres contrées du monde.

Suite à ses investigations sur les relations policiers/public, Dagenais (1993) fait la remarque de l'existence d'une image publique négative de la police. Celle-ci se réfère au fait qu'alors que toute grande institution tente de se forger une image publique positive, la police donne plutôt l'impression de cultiver au contraire une image pour le moins négative d'elle-même en animant le désordre au lieu de faire respecter l'ordre. Toutefois, l'auteur pense que confiner l'image de cette institution publique à ce qu'il a appelé « ses erreurs de parcours » revient à une méconnaissance du rôle ardu qui est le sien. Pour lui, en dehors de ses fonctions classiques –la protection du publique et la répression du crime– la police est conviée à assumer des tâches parallèles qui sont des exigences de la société moderne. C'est fort de cela qu'il avance, des suites de ses réflexions, que la perception négative de la police vient davantage de l'attitude contradictoire des communautés envers elle que de ses propres

conduites, les premiers avouant leur satisfaction du travail qu'effectue l'institution tout en dénonçant ses mauvaises attitudes. C'est dire que l'image que se fait la population de la police n'est pas totalement tempérée.

A ce sujet, Gardere et al. (op.cit. 2012) pensent que les conditions d'une relation apaisée entre la police et sa population sont moins faciles à théoriser et appliquer et relèvent d'une approche beaucoup plus complexe qui rend difficile le consensus autour des objectifs de l'activité policière, une dissension que vient sédimenter le débat sur la « police de proximité ». Ce débat aurait rendu délicates l'émergence d'un consensus républicain et la définition des règles de bon sens en matière de qualité des relations avec la population, une variable qui, associée avec l'image de l'institution seraient fondamentales dans le ressenti des usagers du service public de sécurité.

En abordant la question de l'accueil des usagers, les auteurs mentionnent que cette variable, en plus de faire partie des missions prioritaires des services concourant à la sécurité intérieure, reste un enjeu fondamental pour les forces de l'ordre. Ceci est d'autant vrai que la qualité de l'accueil est essentielle, en ce qu'elle conditionne directement la mise en mouvement de l'action policière. Aussi, détermine-t-elle les modalités de prise en charge des victimes, le déclenchement des actes opérationnels et, l'orientation proposée à l'utilisateur, toute chose qui entre dans le cadre des missions fondamentales de la sécurité publique : protéger, assister et rassurer. L'accueil, pour ainsi dire, conforte la dynamique d'échange et de confiance entre le citoyen et l'institution en charge de sa sécurité, ce qui nécessite que les hommes et les structures qui s'en occupent s'adaptent aux besoins des citoyens. De façon plus générale, les auteurs estiment, à l'image de l'auteur précédent, que le métier de policier, dans le contexte actuel, exige que soient prises en compte les préoccupations citoyennes qui débordent parfois le cadre strict de la mission policière pour

concerner l'appel au règlement de problèmes quotidiens comme les contraventions et l'incivilité qui ne relèvent pas de la délinquance. Au regard de cela, il est suggéré que la police développe une stratégie offensive de règlement des nuisances et conflits « mineurs », toute chose qui, associée avec la refonte de la mission de sécurisation – qui doit être participative –, contribuerait à améliorer la perception de la police par les populations. C'est sans oublier l'amélioration de la réactivité des interventions qui doivent être anticipées, non anxiogène et, pilotées de façon dynamique, de même que la prise en compte du ressenti et des attentes des populations qui doivent être considérées comme des partenaires pour l'optimisation de la sécurité.

Abordant les interactions police/public, cette fois-ci dans le contexte congolais, Mweya Tol'andé et Mukwayanzo Mpundu (2007), en arrivent à conclure que pour les congolais, la police, en plus d'être jugée de police de proximité, est vue comme une institution sécurisante, rassurante, professionnelle et impliquée dans les programmes de développement des Entités Territoriales Décentralisées dont elle relève. Se référant à ce dernier point, l'opinion publique, selon les auteurs, se construit un idéal de la police qui, pour être plus efficace, doit être un partenaire du changement pour l'émergence d'un Etat de droit. Cette description plutôt favorable n'altère cependant pas les griefs de certains acteurs qui regrettent son caractère quelques fois laxiste vis-à-vis des acteurs en infraction qui retrouvent paradoxalement la liberté sans avoir été puni de leur forfait. On retiendra, à la suite des auteurs ci-dessus, que l'image que se fait la population de la police est pour le moins négative, une absence de positivité qui ressort dans l'image que les policiers eux-mêmes se font de la manière dont ils pensent être perçus par le public.

C'est justement ce versant du problème qui fait l'ossature des investigations de Mesclanis (op.cit. 2003) qui aborde un autre penchant de la

relation policiers/citoyens consistant à comprendre la manière dont les premiers analysent les représentations qu'a, à leur avis, le public de la police. Ses réflexions révèlent que les acteurs de la corporation policière ont la sensation regrettable d'être coincés dans des reproches contradictoires, tant ils sont blâmés aussi bien pour leur absence lorsque quelque acte délictueux vient à se produire, que pour leur présence, jugée oppressive, lorsqu'ils tentent de prévenir ces actes. Voilà qui pose la question de la « distance optimale » à trouver par la police dans sa relation aux citoyens pour son meilleur fonctionnement, une problématique déjà évoquée dans les écrits de Broussard (1998) qui souligne que la présence trop visible des policiers est perçue comme une provocation et une atteinte aux libertés, en même temps que leur forte discrétion est interprétée comme de l'indifférence.

Continuant ses réflexions dans la même logique, les policiers estimeraient qu'ils sont taxés d'inefficacité dans l'exercice de leur fonction par le public, toute chose qui les amène à se définir comme des acteurs mal-aimés, craints et pire, des objets de ressentiments. Dans le même ordre d'idées, ils expliquent qu'ils sont aussi jugés d'acteurs « contaminés » par la violence et l'immoralité des criminels qu'ils sont amenés à fréquenter par nécessité professionnelle. Pour eux, on souligne toujours l'échec des policiers et on ne les excuse jamais de rien, de la même manière qu'on ne les félicite presque jamais de leur réussite. C'est dire que les images que se construisent les policiers de la façon dont ils sont publiquement perçus sont tout à fait négatives et rejoignent l'opinion du public sur la corporation policière. Cette perception déconstructive proviendrait indéniablement, pour les policiers, de la fonction d'autorité pourtant légitime exercée par la police. Par ailleurs, les conduites plutôt discutables et blâmables de certains policiers sont aussi mises en cause, avec la trop grande implication de cette institution dans les dimensions les plus sordides de la vie en société comme la misère morale et les turpitudes à tous les niveaux sociaux à même de

susciter facilement du dédain et de l'aversion contre l'autorité perçue comme une entrave. Aussi, l'influence conjointe de la presse n'est-elle pas occultée tout comme les reproches faits par le public aux policiers, reproches plutôt inhérents à la nature du métier et relatifs entre autres aux moyens physiques, matériels et humains. Mais, pour expliquer ces clichés négatifs dont « jouit » la police, Bradford et Jackson (op.cit. 2011) mettent plutôt en avant la capacité de la police à inspirer confiance. Cette capacité à inspirer confiance est décrite à la fois un gage de son acceptation et de son efficacité. Par ailleurs, ils trouvent qu'une police qui fait peur se prive de la participation des citoyens à la production de l'ordre social.

D'un autre point de vue, l'explication peut bien se trouver dans la conception que les policiers ont, eux-mêmes, de leur métier. Ayant abordé cette problématique, Richard et Pacaud (2008) ont, des suites d'une étude réalisée sur les perceptions du travail policier chez de jeunes étudiants en techniques policières dont ils croisent les points de vue avec ceux des finissants, fait la remarque selon laquelle la description du travail policier, pour tous ces acteurs, correspond assez bien au rôle régalién assigné à la profession. Indépendamment des catégories de cible, il a été constaté que les motivations à devenir policier recoupent beaucoup d'aspects positifs comme le caractère social et altruiste du métier, l'influence des modèles, les possibilités de carrière et la diversification du travail. Pour les qualités liées au métier, 75% citeraient la capacité d'aider les gens et l'esprit de service, la capacité d'exercer l'autorité et de sanctionner, et la capacité d'exercer un travail d'action qui correspondent bien, selon les enseignants, aux réalités du travail policier. Par ailleurs, les auteurs notent un faible niveau de connaissance de la dimension communautaire – le rapprochement avec la population, le travail en partenariat, la résolution de problèmes et l'établissement de mesures préventives (Intersection 2004) – de la profession chez les deux groupes. Or, c'est justement dans l'observance de ses

axes d'actions, qu'il est possible d'établir une relation de confiance avec le public et, partant, d'améliorer son image sur l'institution. Ceci implique que la perception même du métier par le policier et son exercice concourent à structurer l'image qui peut être perçue de la police, du moins si les actions mises en branle déconsidèrent la variable confiance dans leur déploiement.

En somme, il résulte des documents consultés sur le sujet qu'il y a généralement une perception publique négative de l'institution policière. Cette image est expliquée, couramment dans des termes déterministes impliquant à la fois la fonction d'autorité dont est chargée l'institution, les conduites peu orthodoxes de certains policiers et, leur contact facile à des espaces de la vie où la propension à la haine contre l'autorité est prégnante. Aussi, l'influence des médias et les reproches des citoyens, de même que la question de confiance et les conceptions des policiers de leur métier (approche actionniste) n'ont-elles pas été occultées. Dans le cadre de cette recherche, il ne s'agira pas de chercher à expliquer l'image que se fait le public de la police, mais bien d'appréhender cette image en questionnant leurs opinions, idées, récits, pensées bref, les représentations de leurs relations à cette institution et les acteurs qui l'animent : les policiers.

### **1.3. Clarification conceptuelle**

#### **1.3.1. Police**

Nicolas Delamare, dans son *Traité de la police* dès le XVII<sup>ème</sup> siècle, précisait les grandes caractéristiques de la police en ces termes : service public, chargé de la protection des personnes et des biens, du maintien des institutions et de la surveillance de l'opinion. De la sorte, c'est la protection des intérêts collectifs et individuels, l'usage des moyens de coercition par des acteurs spécialement formés à cet effet qui détermine le métier même de policier.

Cependant, on ne saurait limiter le rôle de la police à ses dimensions protectrice et répressive, tant il déborde bien ces cadres. A ce propos, Le Clère (1972) écrit : « [...] *qu'elle le veuille ou non, la police est, par nature, la gardienne d'une certaine conception sociale et politique. Elle ne fait pas la loi, elle la fait appliquer. Sous cette réserve importante, la police assure trois missions auxquelles correspond une division tripartite du travail : a) elle enjoint dans le cadre de la loi et du règlement ; en relation avec cet aspect autoritaire, elle s'assure un corps spécialisé de fonctionnaires, en principe ostensible : c'est la police de prévention dite encore administrative ou police d'ordre ; b) elle recherche les infractions contre les personnes et contre les biens : C'est la police de répression, dite aussi police judiciaire puisqu'elle livre les coupables aux tribunaux ; c) elle ausculte l'opinion afin d'éclairer le pouvoir sur l'état d'esprit et les réactions de la population et détecte les activités subversives : C'est la police politique* ».

A chacune de ces trois polices correspondent des charges particulières, auxquelles sont liées des catégories spécifiques de fonctionnaires dont le mode de recrutement, la carrière et, les relations les liant à leur administration, le public, ou leurs propres collègues, en font des entités à part entière. Mais, pour bien cerner ce que c'est que la police, il ne faut pas se contenter d'énumérer simplement ses missions. Ce qui rassemble culturellement les policiers, dit Thoening (1994) « *n'est pas l'expérience, ni la mission ou le statut, que chacun interprète en fonction de ses propres attentes, mais un espace de débats et d'enjeux spécifiques. Ces enjeux sont notamment le rapport à la loi et le rapport à l'autre, au non-policier. Ils délimitent la lice spécifique de l'univers policier au sein de laquelle les policiers se positionnent, se partagent, se coalisent et, le cas échéant, s'affrontent* ». C'est dire que la police est aussi bien un mode d'expression de l'autorité administrative et politique qu'un instrument de la protection de la société civile. Ici, transparaît ce qui pourrait être vu comme un

paradoxe de la profession policière : la détention par la police du monopole de la violence légitime qui détermine ses fonctions répressives aux yeux de la loi, sans pour autant les justifier aux yeux du citoyen bien plus intéressé par la protection des libertés individuelles et des biens. Mais, si la répression fait appel à l'usage de la force, celle-ci n'est pas que de son ressort car elle peut être employée à titre préventive –encadrement de manifestations public pour en prévenir la dégénérescence–, un aspect de l'intervention policière souvent incompris des populations. Ceci amène à se poser la question de savoir si la police doit se définir autour de la notion de criminalité et de maintien de l'ordre, ou bien par rapport à une large interprétation de son rôle social.

C'est le débat protection-répression qui, ici, prend tout son sens. Les deux notions ne s'opposent plus mais, deviennent complémentaires car l'existence de la police semble tant répondre au besoin de protection des populations qu'à la volonté de l'Etat d'assurer la protection et le contrôle du corps social. Cependant, cette complémentarité reste plus théorique que pratique : en fait, « ce décalage entre le travail effectif du policier et la perception qu'en ont les citoyens témoignent à la fois des attentes du public à l'égard des forces de l'ordre et à la fois du peu de visibilité du caractère social des interventions policières. Ceci est d'autant plus étonnant que ce sont les usagers eux-mêmes qui, par leurs demandes et leurs appels, définissent en quelque sorte une bonne partie des activités des policiers (Baulieu, Brillon, Normandeau 1988).

A travers ce qui précède, il est assez trivial de remarquer que définir la police n'est donc pas une tâche facile. Cependant, on peut retenir que la police est instituée pour maintenir l'ordre public, la liberté, la propriété et, la sécurité individuelle. En prenant appui sur ces éléments, on peut dire qu'il y a fonction policière lorsque des citoyens d'un pays en sont investis au nom de la collectivité pour la prévention et la répression de la violation des règles en

vigueur dans ce pays qui régissent ce pays au besoin par des interventions coercitives faisant appel à l'usage de la force, ce qui ne réduit cependant pas la fonction policière à l'usage de la force. De la sorte, l'institution policière est liée à l'organisation sociale, une totalité dont elle est l'origine. Elle ne prend tout son sens que lorsqu'elle est prise dans et à travers ses rapports à la société entendue comme l'administration, le monde politique et le monde judiciaire et les citoyens. Dans le présent travail, c'est justement la relation de la police à ce dernier groupe d'acteurs, les citoyens, qui est considérée.

### **1.3.2. Représentations sociales**

Le concept de représentation sociale est constitué de deux mots essentiels qu'il convient de prime abord, de définir séparément. Le terme représentation, emprunté du latin *repraesentatio*, dérivé de *repraesentare*, « rendre présent », est défini par Le Robert, Dictionnaire Alphabétique et Analogique de la Langue Française (1980 : Vol<sub>5</sub>: 825) comme « le processus par lequel une image est présentée au sens », ou encore « une image ou une combinaison d'images ». Le Dictionnaire Hachette (1997 : 1565) quant à lui, nous dira que la représentation est « une image, un signe, un symbole qui rend présent à l'esprit un objet donné ». Fisher (1996 : 125) définira globalement la représentation comme « une activité mentale à travers laquelle on rend présent à l'esprit une image, un objet ou un évènement absent ». Le qualificatif « sociale » qui lui est associé est, selon Le Robert (op.cit., Vol<sub>6</sub> : 272) emprunté de latin *socialis* : « capable de vivre en société » et renvoie à « ce qui est relatif à un groupe d'individus, d'hommes, conçu comme une réalité distincte qui appartient à un tel groupe et participe de ses caractères ».

La représentation sociale, en nous appuyant sur les éléments précédents, pourrait donc désigner : une image, une combinaison d'images, un symbole relevant de la réalité distincte, des caractères d'un groupe d'individus, et

permettant de rendre présent à l'esprit un objet donné. Plus précisément, et à la lumière des nombreux auteurs sur le concept, il peut être dit que la représentation sociale est :

- Un processus d'élaboration perceptive et mentale de la réalité qui transforme les objets sociaux (personnes, contextes, situations) en catégories symboliques (valeurs, croyances, idéologies) et leur confère un statut cognitif permettant d'appréhender les aspects de la vie ordinaire par un recadrage des conduites à l'intérieur des interactions sociales » (Fisher : 1987) ;
- Un système de valeurs, de notions et de pratiques relatives des objets, des aspects ou des dimensions de milieu social qui permet non seulement la stabilisation du cadre de vie des individus et des groupes, mais qui constitue également un instrument d'orientation de la perception des situations et d'élaboration des réponses (Moscovici, 1961), repris par Fischer (1996) ;
- « Une forme de connaissance socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social. Egalement désignée comme savoir de sens commun ou encore savoir naïf, naturel, cette forme de connaissance est distinguée, entre autre, de la connaissance scientifique» (Jodelet : 1989 : 36) ;
- « Un ensemble de connaissances attestées ou illusoire, relatives à l'environnement des individus » (Moliner : 2001 : 8) ;
- « Un ensemble organisé de cognitions relatives à un objet partagées par les membres d'une population homogène par rapport à cet objet » Flament (1994 : 37-58) cité par Negura (2004 : 4).

En prenant appui sur ces éléments de définition, les représentations sociales désignent, dans le cadre de ce travail, la manière dont un groupe social,

de taille variable, perçoit l'objet de la représentation, et ainsi se l'approprie : il donne alors à voir des traits qui lui sont propres et, par cette appropriation, agit sur cet objet. Mais, ce qui nous intéresse davantage dans cette étude reste les discours sociaux les plus partagés par le public sur ces policiers.

### **1.3.3. Confiance**

Dans de nombreuses réflexions, on retrouve l'idée que la confiance suppose de se mettre soi-même ou de mettre ses intérêts, pour une raison ou une autre, d'une manière ou d'une autre, à la merci des autres (Tilly, 2005). La confiance est ainsi profondément inscrite dans les relations sociales. Elle implique des attentes tacites (ou explicites) sur le comportement des autres.

Les attentes sont donc une variable clé de la confiance, tant elles sont le ressort d'une expression réciproque dans la relation à autrui. Dans cette logique, on fait confiance (ou non) aux policiers pour qu'ils s'acquittent efficacement des tâches qui leur sont assignées. Mais, on fait aussi confiance (ou non) en l'honnêteté de leurs intentions à notre égard. La confiance implique, de ce fait, une dimension relationnelle qui souligne le lien social fondamental entre celui qui accorde sa confiance et celui à qui elle est accordée : celui qui accorde sa confiance doit pouvoir imaginer que celui qui en est le dépositaire est capable de comprendre non seulement quels sont leurs intérêts à tous les deux, mais aussi qu'ils partagent la même idée de l'ordre général dans lequel ils évoluent. Pour Lind & Tyler (1988), Tyler (1990), tout comme Tyler & Huo (2002), la confiance vient moins de ce qu'on peut prévoir, de la volonté ou de la capacité des autres à tenir leurs promesses, que de jugements portés sur les personnes et de sentiments.

En prenant appui sur ces données, la confiance pourrait être définie comme une production psycho-sociale qui contribue à réduire la complexité du

monde social à travers les liens entre acteurs individuels et/ou collectifs en « mettant entre parenthèses », selon Luhmann (1979), beaucoup d'événements possibles et en faisant comme si ces événements n'allaient pas se produire.

#### **1.4. Justification du choix du sujet**

Le choix d'investiguer les représentations populaires de la police s'explique par deux raisons. La première procède des discours constamment tenus à l'égard de la police qui passent pour des sortes de vérités universelles alors qu'ils peignent l'institution en noir. Etant donné notre possession à la corporation policière, il a paru intéressant d'investiguer sur cette problématique afin de mieux la cerner et savoir de quoi elle retourne réellement. Par ailleurs, le choix de ce sujet relève-t-il du désir de fournir un élément de documentation à l'échelle micro ou régional sur les rapports police/citoyens, une problématique jusqu'à présent peu investiguée au Bénin. L'intention est donc d'avoir une idée plus ou moins concise des perceptions populaires de la police et de ses activités –ce qui pourrait contribuer à un réajustement des modes d'actions et de conduite des policiers dans l'accomplissement de leur mission– et de combler un vide en matière de documentation sur les rapports entre cette catégorie de force de l'ordre et les populations.

## CHAPITRE II : CHEMINEMENT METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE

Dans ce chapitre, il est question de présenter le terrain de recherche ainsi que la méthodologie. La démarche méthodologique qui nous a permis de mener à bien la présente recherche, tient compte de la nature de l'étude, de la population cible et de l'échantillonnage, de l'explication des choix d'outils méthodologiques pour la collecte des données, leur traitement et analyse et enfin des difficultés rencontrées.

### 2.1. Brève présentation du cadre d'étude

Cotonou est une ville du Bénin située sur le littoral. En terme de superficie, il est le plus petit des douze (12) départements que compte le pays. Située au croisement des 6°20 de parallèle Nord et de 2°20 méridien Est, elle s'étend sur 10 km à l'Ouest où elle est limitée par la commune d'Abomey-Calavi du département de l'Atlantique, et sur 6 km à l'Est en côtoyant la commune de Sèmè-kpodji du département de l'Ouémé. En outre, sa limite au Sud est déterminée par l'océan atlantique, tandis qu'au Nord, elle se trouve bornée par le lac Nokoué. Contrairement à toutes les autres villes, Cotonou est une commune faisant aussi office de Département, celui du Littoral. Elle couvre une superficie de 79 Km<sup>2</sup> et est composée de 13 arrondissements répartis en 140 quartiers de ville<sup>1</sup>.

Cette ville, capitale économique du Bénin, dénombrait 665.100 habitants au troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation de février 2002. On recense dans cette population 94,5 hommes pour 100 femmes. Cette

---

<sup>1</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 2002.

situation montre que la population de Cotonou enregistre un déficit en hommes. Son poids démographique est de 9,82% de la population du pays avec une densité de 8.419 habitants au km<sup>2</sup>. Les ethnies rencontrées sont majoritairement les Fon (32,9%) et les Goun (15,2%). On y rencontre également les Mina et les Yoruba qui font respectivement (5,9%) et (5,5%) de la population. En matière de religions, c'est le catholicisme qui prédomine avec un pourcentage de 57,8%. Ensuite, viennent respectivement l'islam (14,2%), les autres chrétiens (12,2%).

Du point de vue des infrastructures socio-communautaires, la capitale du Bénin s'affiche au premier rang. Les activités économiques qui s'y mènent sont multiples et tournent autour de quelques industries manufacturières, de la pêche, de l'élevage, du jardinage et surtout du commerce. A l'image de la structure de la pyramide des âges du Bénin, cette ville regorge une forte population de jeunes très impliqués dans des activités économiques diverses dominées par les activités informelles.

A Cotonou, la police mène des activités visant à la protection et la sécurisation des personnes et des biens. La manière d'agir des policiers, leurs stratégies d'actions, etc. dans l'accomplissement quotidien de leurs missions ne laissent pas indifférentes les populations, témoins réguliers de leurs activités. Celles-ci, en fonction de leurs vécus et expériences avec la police et les policiers, se construisent une image de la corporation et des principaux acteurs qui l'animent quant à leurs missions, objectifs, efficacité, etc. Les policiers à Cotonou, ne laissent presque personne indifférent au regard de leur présence fortement remarquable et parfois spectaculaire, surtout lors des manifestations officielles. Tout ceci fait de la ville de Cotonou, un espace empirique pertinent pour la réalisation de la présente étude.

## **2.2. Nature de l'étude**

Ce travail de recherche qui est de nature qualitative suit une orientation méthodologique qui s'inscrit dans une démarche inductive, favorisant une connaissance approfondie du sujet tout en mettant l'accent sur le point de vue des personnes concernées. Cette approche présente également l'avantage de nous familiariser avec les préoccupations et les perceptions des enquêtés. A cet effet, la démarche inductive qui procède « par le bas » est celle à privilégier pour documenter et comprendre la problématique investiguée. De plus, précisons que nos travaux sont d'inspiration descriptive et compréhensive. Selon Van Der Maren (1995), une approche descriptive et compréhensive tente de rendre compte d'un phénomène en identifiant ses conditions d'apparition et ses dimensions et d'en dégager les lois, c'est-à-dire les principes et les structures dominantes de son fonctionnement et de son interaction avec l'environnement. C'est dans cette perspective que s'inscrivent nos travaux sur les représentations sociales du public cotonnois sur la police.

## **2.3. Population à l'étude et échantillonnage**

La population visée par cette étude est composée du public cotonnois, des policiers en service dans les commissariats de la ville de Cotonou ainsi que des personnes ressources, spécialistes des questions de sécurité. Le public cotonnois est ciblé parce que c'est lui qui bénéficie d'abord de la protection des policiers. Il représente par conséquent, le principal acteur concerné par le phénomène étudié. D'autre part, sont considérés comme informateurs : les policiers et les spécialistes des questions de sécurité, en ce sens qu'ils sont, chacun selon leurs expériences, témoins des cadres organisationnels, des activités et évolutions de l'institution de la police.

Pour sélectionner les répondants au sein du public, nous avons utilisé la technique d'échantillonnage non probabiliste de volontaires jumelée à une technique probabiliste de hasard simple. Le choix de cette dernière stratégie d'échantillonnage est motivé par deux raisons : premièrement, elle permet de constituer un échantillon plus grand puisque nous avons spontanément peu de volontaires pour participer aux entrevues.

La technique de volontariat « consiste à faire appel à des volontaires pour constituer l'échantillon » (Beaud 1984 : 207). Dans un premier temps, nous avons donc fait parvenir une lettre invitant les usagers de la police à participer à notre recherche. Toutefois, comme le nombre de volontaires souhaités ne s'est pas manifesté spontanément, nous avons dû utiliser la technique de hasard simple qui « équivaut à un tirage au sort » (Dagenais 1991 : 107). La principale condition pour utiliser cette technique est celle-ci : le chercheur doit posséder une liste complète et à jour de la population étudiée, liste que nous avons pu aisément nous procurer au niveau des commissariats. Nous avons donc contacté les usagers concernés par cette méthode jusqu'à saturation des données.

Pour ce qui concerne le choix des policiers et des personnes ressources, nous avons fait usage de la technique d'échantillonnage par choix raisonné dont les critères se présentent comme suit : pour les policiers, il faut être de la police nationale, avoir une ancienneté d'au moins deux ans et participer souvent aux missions de maintien de l'ordre public ; pour les personnes ressources, il faut avoir des expériences dans le domaine sécuritaire.

En somme, quatre-vingt-dix-sept (97) acteurs ont été interrogés au sein des usagers, et trente-six (36) policiers ont été interviewés. Par ailleurs, douze (12) personnes ressources ont été également interviewées. Ceci porte l'effectif total des enquêtés à cent quarante-cinq (145) unités. Ces différents acteurs ont été soumis à diverses interrogations.

## 2.4. Collecte des données

La collecte des données s'est déroulée de mai à août 2012. Elle est d'abord d'ordre documentaire puis s'est menée auprès des usagers des commissariats de la ville de Cotonou et des personnes ressources à l'aide de l'entrevue, du focus group et de l'observation.

### 2.4.1. Recherche documentaire

La recherche documentaire a permis de mieux cerner les principales questions de la recherche. Elle a également permis de nous fixer sur ce qui est fait et ce qui reste à faire. Ainsi nous avons identifié certains ouvrages, consulté des documents susceptibles de nous fournir des informations spécifiques concernant le milieu d'étude. Le tableau suivant résume les centres de documentation visités, la nature des documents consultés et surtout les types d'informations recueillies.

**Tableau I :** Centres de documentation parcourus

<b>Centres de documentation visités</b>	<b>Nature des documents consultés</b>	<b>Types d'information recueillis</b>
Centre de documentation du MISPC	Rapports et arrêté sur la police	Information sur l'organisation et le fonctionnement de la police.
Centre de documentation de l'Ecole Nationale de la Police	Mémoires, livres et rapports, données sur le système de la police au Bénin	Informations générales et spécifiques.
Bibliothèque de l'UAC	Livres, articles et mémoires	Informations sur ce qui existait concernant le thème
Centre de documentation de la FLASH	Mémoires	Informations sur ce qui existait concernant le thème
Centre de documentation de la Direction Générale de la police	Livres et rapports	Information sur l'organisation et le fonctionnement de la police.

**Source :** Résultats d'enquête\_2012

Nous avons également consulté divers documents dans des bibliothèques individuelles privées et sur internet. Par exemple, des articles de divers auteurs disponibles sur le site des classiques en sciences sociales nous ont éclairés sur diverses problématiques de la sécurité policière en psychologie et en sociologie.

#### **2.4.2. L'entrevue**

Les entrevues se sont déroulées soit dans les commissariats, soit au domicile des répondants ou sur les places publiques. Pour accommoder certains répondants, nous avons pu les rencontrer à leur lieu de travail, leur évitant ainsi un déplacement important. Le but de cette démarche était de recueillir leurs opinions et perceptions personnelles sur les prestations de la police. Ainsi, l'entrevue a été utilisée dans sa variante semi-dirigée. Cet outil a permis de fouiller un sujet relativement peu documenté dans le contexte béninois, de relever différentes perceptions sur une même question, d'identifier et de décrire en profondeur les éléments choisis par les usagers répondants. Cette technique d'enquête a permis d'interviewer au profit d'un guide d'entrevue comportant un certain nombre de questions principales qui lui servent de points de repère certains acteurs. En même temps, la souplesse de la technique permet à l'interviewer d'aller au-delà des réponses immédiates pour comprendre en profondeur les propos des répondants. Toutes les entrevues ont été effectuées en français et leur durée a souvent varié entre quarante-cinq minutes à une heure et quinze minutes. Les entrevues ont été transcrites pour permettre leur exploitation judicieuse, par exemple en tant que verbatim, dans l'analyse des données.

Rappelons que le guide de l'entrevue semi-dirigée utilisé porte principalement sur les motivations des usagers à souligner les aspects positifs et négatifs qu'ils associent au métier de policier, leurs perceptions des rôles des

policiers et des interventions policières et les qualités qu'ils reconnaissent importantes pour exercer le travail policier, etc.

### **2.4.3. Le focus group**

Pour recueillir le point de vue des policiers, nous avons organisé deux groupes de discussion (*focus group*), qui ont permis d'enrichir la compréhension du phénomène à partir du point de vue des personnes liées à la problématique. En effet, les groupes de discussion permettent une compréhension plus approfondie d'un phénomène lorsque l'on veut comprendre le « pourquoi » des choses. Les deux groupes de discussion ont permis de rencontrer trente-six policiers.

### **2.4.4. L'observation directe**

En plus du focus group, l'utilisation de l'observation s'est avérée nécessaire. Celle-ci a été choisie car favorise la confrontation des dires avec les pratiques. Elle a été utilisée dans sa variante dite dissimulée<sup>2</sup> suivant une grille d'observation. Elle a servi à approfondir les données recueillies avec la technique d'entrevue.

## **2.5. Traitement et analyse des données**

Le traitement des données recueillies a été essentiellement manuel. Celles obtenues par entretien, ont fait objet de transcription sur papier puis croisées à d'autres données. Des corpus obtenus, ont émané des verbatim employés pour étayer les analyses faites.

Quant à l'analyse des données, elle s'est effectuée de manière inductive à partir d'une analyse du contenu catégorielle en tentant de saisir les particularités

---

<sup>2</sup> Dans cette variante, l'objet observé ne sait pas qu'il est. Le chercheur observe sans se faire voir ou il est avec l'objet sans dévoiler ses objectifs

et le détail des réflexions et des expériences personnelles de chacun des répondants rencontrés. Dans le but de garantir la plus grande fidélité possible aux propos de nos répondants, nous demeurions sensibles à la nécessité de créer de nouvelles catégories pour rendre compte le plus justement possible de leurs opinions et de leurs perceptions. La codification des données d'entrevue est donc demeurée ouverte. De plus, les connaissances provenant de la littérature sur le thème étudié ont aussi été mises à profit dans le but de raffiner et d'appuyer l'analyse.

## **2.6. Considérations éthiques et difficultés rencontrées**

Le chercheur a pris tous les moyens nécessaires pour respecter les règles d'éthique propres à la recherche, c'est-à-dire qu'il a pris en considération le bien-être physique, social, psychologique, ainsi que le droit à la vie privée et à la dignité des enquêtés. La confidentialité la plus totale, qui va de soi en recherche sociale, a été assurée à tous nos enquêtés.

Quant aux difficultés rencontrées, elles sont de plusieurs ordres. Elles sont d'abord d'ordre documentaire, tout simplement, parce que peu d'auteurs se sont investis dans le domaine de la police nationale au Bénin. Ainsi, les centres de documentation parcourus ne disposent pas d'assez de données sur la question. Celles obtenus ont purement rapport aux rapports d'activités. Elles concernent ensuite la méthodologie et l'indisponibilité de certains acteurs à nous fournir les renseignements et informations utiles.

## **CHAPITRE III : REPRESENTATIONS SOCIALES ET VECU DES POPULATIONS DE LA PRESENCE POLICIERE**

Le présent chapitre envisage de déterminer les représentations que les populations ont de la police, sa mission et leurs points de vue sur la réalisation de cette mission. Aussi, entend-t-il mettre un accent sur leur vécu de la présence policière dans leur quotidien.

### **3.1. Approche émique du rôle de la police**

Etant donné que cette rubrique aborde la perception émique du rôle policier, les populations ont été interrogées sur les rôles qu'ils attribuent aux policiers. De prime abord, les réponses les plus fréquemment obtenues se rapportent au fait de protéger et de servir ainsi que de maintenir la paix et l'ordre. Ces rôles sont, semble-t-il, largement bien connus par la population en général. Pour certains répondants, il s'agit même de « formules toutes faites ». C'est dire que les populations sont bien conscientes du rôle de l'institution policière qui concourt globalement au maintien de l'ordre public. Les extraits d'entretiens suivants sont illustratifs à cet effet.

*« Le rôle de la police, c'est d'assumer la sécurité publique, c'est-à-dire protéger les personnes et les biens et veiller à la sauvegarde des intérêts particuliers et collectifs. Sans la police, ce serait vraiment du chaos et de l'anarchie ». (François, Banquier de 36 ans).*

*« Le rôle de la police, c'est qu'elle est là pour faire respecter l'ordre, s'assurer que tout le monde reste dans le droit chemin et faire en sorte qu'il n'y ait pas de débordement et que tout aille pour le mieux dans la société. C'est pourquoi ceux qui ne respectent pas les règles ou dérangent le bien-être des autres sont sanctionnés ». (Rodolphe, Conducteur de taxi-ville).*

En lien avec ces deux rôles, nombre d'acteurs mentionnent fréquemment que les policiers ont pour devoir fondamental de faire observer les lois, mettant ainsi en avant le caractère judiciaire de l'institution. C'est donc assez logique que la plupart des enquêtés interviewés affirment que la police doit assumer la recherche des auteurs de crimes et d'infractions et les traduire devant les tribunaux. Cette opinion corrobore d'ailleurs bien l'opinion de quelques policiers pour qui le rôle policier est d'assurer la paix en arrêtant des criminels et des bandits en vue d'assurer la paix et la quiétude des citoyens. Il faut souligner que la plupart de ces rôles évoqués rentrent en ligne de compte des pratiques préventives et répressives de l'activité policière, lesquelles relèvent plutôt de la mission assignée à cette institution.

## **3.2. Approche émiqque de la mission de la police**

### **3.2.1. La police et sa mission protectrice**

Selon la majorité des populations enquêtées, la première mission policière est relative à sa dimension protectrice. Ceci est d'autant plus vrai que dans la description des finalités de l'activité policière, nombre d'acteurs sont amenés à mettre en avant et presque spontanément la fonction protectrice de la police. Il s'agit essentiellement de la protection de la société, la protection des biens et des personnes, et de la protection des institutions nécessaires à la vie sociale. Pour les enquêtés, c'est par rapport à ces variantes qui relèvent de la vocation policière que les policiers doivent être recrutés. Ici, c'est les policiers par dépit ou accidentellement « tombés » dans la profession qui sont mis en cause. Une telle opinion est mentionnée pour critiquer les attitudes policières, pour le moins en déphasage avec les prescriptions, de certains policiers vis-à-vis des citoyens. C'est dire que les populations, elles-mêmes observent et évaluent les modalités d'entrée des acteurs dans l'institution policière, toute chose qui fait opiner qu'elles manifestent de l'intérêt face à cette institution chargée de leur

protection et avec laquelle elles sont amenées à cohabiter. Par ailleurs, cette conception laisse entrevoir en sourdine, une certaine crainte des populations de la police dont l'action peut également se traduire par la répression.

### **3.2.2. La police et sa mission répressive**

En dehors de la mission protectrice de la police, les interviewés ont également souligné celle répressive. Pour d'aucuns, cette mission répressive est inséparable de son activité protectrice. Ceci trouve son justificatif dans les propos suivants :

*« En nous protégeant, la police doit sanctionner. Vous voyez par exemple, lorsque quelqu'un commet une infraction, il est poursuivi et découragé pour que de tels actes ne se reproduisent plus dans la société. C'est mon avis ». (Viviane, Etudiante, 25 ans).*

Cette donnée généralement peu admise par les citoyens est pourtant essentielle. En réalité, la répression est paradoxalement parfaitement intégrée et assumée dans la mission policière par les policiers, dans la mesure où elle leur paraît indispensable. Ces propos du Commandant de Police A. E. étayaient bien ce raisonnement.

*« Dans la mission de la police, il est clairement mentionné qu'au-delà de la protection des personnes et des biens, que l'officier de police judiciaire poursuive tout criminel qui enfreint aux règles établies par la justice. Cette poursuite est assurée par les juridictions compétentes. Si vous voulez, je peux vous montrer les arrêtés ».*

Pour le Commissaire A. G., retraité de la police, la répression a une fonction pédagogique. Elle est tout d'abord considérée comme éducative car en la mettant en pratique, elle amène le reste de la population à chercher à se conformer aux normes établies. Cette situation amène les citoyens au respect individuel et collectif des règles de vie en société intimement liées à la juste

connaissance de ce que l'on peut faire et ne pas faire, de ce qui est légal et illégal dans la société.

Si les populations partagent ce point de vue, il reste quand même qu'elles opposent « protection » et « répression » comme deux notions et deux pratiques antinomiques. Il y aurait le policier qui protège et le policier qui réprime. Le premier est admis et reconnu. Le second est considéré comme abusant de ses prérogatives, même s'il ne fait que les exercer dans le but justement de protéger.

De ces données, il peut être retenu d'une façon générale, que pour les policiers, la répression est absolument nécessaire à l'exercice de leur métier et à la protection de la société, alors que les citoyens considèrent cette fonction comme abusive. Il y a donc, une incompréhension des citoyens à l'égard de pratiques policières apparemment antagonistes mais réellement complémentaires. Mais, dans la réalisation de ses missions de protection et de répression, quelles sont les stratégies utilisées par la police dans ses interventions ?

### **3.3. Stratégies d'intervention policière**

Pour les populations, dans la résolution des problèmes des citoyens, la police devrait utiliser des stratégies qui se fondent sur la connaissance en profondeur des problématiques sociales. Pour y faire face, elle devrait davantage s'impliquer dans un rapprochement avec la population en employant des stratégies d'intervention axées sur la prévention, le travail de partenariat et de concertation où l'accroissement de la sécurité et de la qualité de vie est l'affaire de tous (Chalom 1998 : 152).

En effet, s'agissant de la prévention, les populations mettent l'accent sur les patrouilles de nuit et de jour effectuées par la police pour décourager certains comportements non admis par le commun des citoyens. C'est l'exemple de

l'utilisation du téléphone portable en circulation routière sanctionnée le plus souvent par la brigade de protection du littoral qui, quotidiennement, mène des patrouilles de jour. La descente dans les ghettos constitue également une autre variante de cette prévention policière abondamment citée par les interviewés. En la matière, il est question d'effectuer des descentes inopinées pour réprimander les fumeurs de chanvre indien et détruire le nid des malfrats, des bandits et des voyous, commerçants et consommateurs de ces produits illicites. A cet effet, Georges, laveur de moto, s'exprime en ces termes :

*« La dernière fois, la police était venue par surprise fouiller les coins et recoins du stade de l'amitié, arrêtant et vendeurs, acheteurs, fumeurs sur place du chanvre indien pour les décourager de ces pratiques. Egalement, des nids de malfrats ont été détruits un peu partout dans la zone notamment à Zogbohouè. Nous les populations étions très heureux de pouvoir dormir tranquillement au moins pour quelques temps avant qu'ils ne soient relâchés à nouveau. C'est le pays qui est comme ça. Ye non blo nude yi tadjì a ! » (Georges, Laveur de Moto, 26 ans).*

Ces propos de Georges, pour le moins satisfaisants, traduisent combien importante est l'intervention préventive de la police car celle-ci était venue à la veille des fêtes de fin d'année. Toute fois, il faut dénoter, l'insatisfaction de cet enquêté quant aux pratiques de relâchement des « sans foi ni loi » aussitôt après leur capture, qui renouent à nouveau avec leurs anciennes pratiques déviantes.

Par ailleurs, parlant toujours de prévention, mention est également faite de la prévention routière où les policiers organisent la circulation pour contribuer un temps soit peu à la diminution des cas d'accidents de la circulation, procède au contrôle des déficiences rédhibitoires des véhicules, et au contrôle des pièces desdits véhicules.

Concernant le travail de partenariat et de concertation, les répondants mentionnent l'existence en leur sein d'informateurs qui fournissent souvent des renseignements de premier ordre aux policiers. Ils ont également souligné

l'existence de la sécurité civile qui travail de commun accord avec les policiers patrouilleurs et qui travaillent souvent la nuit. Ceci dénote d'un partenariat entre forces policières et populations dans la réalisation efficaces des missions assignées à l'institution, même si, pour d'aucuns, cette collaboration reste liminaire.

### **3.4. Profile émique du policier : entre l'idéal et la réalité**

#### **3.4.1. Profile idéal du policier : le point de vue des populations**

Le tableau suivant fait la répartition des populations suivant les qualités qu'ils estiment qu'un policier devrait avoir.

**Tableau II: Profil idéal du policiers selon les populations**

N°	Qualités	Effectif	Fréquence (%)
1	L'esprit d'équipe	87	89,7
2	L'impartialité	97	100
3	La bonne forme physique	97	100
4	La capacité à aider les gens et esprit de service	97	100
5	La capacité d'écoute	97	100
6	La discipline	97	100
7	La maîtrise de soi	77	79,4
8	la politesse et la courtoisie	91	94
9	La sociabilité	97	100
10	Le sens des responsabilités	66	68
11	Les habiletés de communication	55	56,7

**Source :** Données de terrain\_2012

A son analyse, il est remarquable que tous les acteurs enquêtés mettent au premier plan l'impartialité, la bonne forme physique, la capacité à aider les gens et l'esprit de service, la capacité d'écoute, la discipline et la sociabilité, autant de variables qui sont reconnues comme étant les premières qualités que devraient avoir un policier. On retrouve ensuite la politesse et la courtoisie avec l'esprit d'équipe suivi de la maîtrise de soi, qui sont ainsi libellés par ordre d'importance

suivant la fréquence de leur apparition. Finalement, sont répertoriés le sens des responsabilités et les habiletés à la communication.

De fait, toutes ces qualités contribuent à dessiner le profile type idéal du policier suivant la perspective éémique. Cette conception pour le moins philosophique de l'officier de police, le situe dans un schéma de responsabilisation et altruiste doublée d'une bonne dose d'équité, le tout serti dans un cadre de bonne réactivité enduite d'habiletés communicationnelles et donc socialisantes. Mais, le fossé entre l'imaginaire et la réalité fait dresser aux populations une autre figure, celle-ci beaucoup moins attrayante et peu flatteuse, du policier. Quelle est-elle, cette image ?

### **3.4.2. Profil réel des policiers : point de vue des populations**

Ce qui est remarquable lorsqu'il est demandé aux acteurs interviewés de dresser, à leur entendement, le profile type réel du policier, tel qu'ils le définissent au quotidien à travers la mise en œuvre des différentes missions qui lui sont assignées, c'est le caractère assez lugubre et négatif de cette image dressée dans un portrait quasiment peint en noir. En réalité, pour les citoyens, les policiers, au quotidien, s'inscrivent totalement, à quelques exceptions près, à l'envers du profile idéal tel que dressé ci-avant. Quelques qualificatifs issus des propos d'enquêtés recensés pour l'occasion vont certainement permettre de mieux cerner cette description qui ne peut se contenter d'être le négatif de la première, celle du policier idéal. Le tableau suivant se prête à l'analyse.

**Tableau III : Profile réel du policier selon les populations**

N°	Qualités	Effectif	Fréquence (%)
1	Mauvais accueil	97	100
2	Mauvaise qualité d'écoute	86	88,6
3	Défaut d'esprit de service et lenteur	96	99
4	Partialité et favoritisme	81	83,5
5	Impolitesse et discourtoisie	77	79,4
6	Agressivité et violence	57	58,7
7	Corruption	78	80,4
8	Défaut de qualités communicationnelles	92	95

Source : Données de terrain\_2012

De l'analyse de ce tableau, il est assez frappant de constater que c'est le mauvais accueil qui est le premier reproche adressé au policier par les citoyens. Tous les acteurs interviewés s'accordent sur le sujet et ne manquent pas d'exprimer leur désolation quant à cette question. A cette variable, ils sont nombreux, les enquêtés, à ajouter l'attente qui peut parfois durer longtemps, la tenue de discours avec un air condescendant et le défaut de fournir convenablement des informations sur le fonctionnement du service de police ou du processus à suivre pour se faire servir. Toutes ces données, ajoutées au défaut d'esprit de service et la lenteur, au défaut de qualités communicationnelles et à la mauvaise écoute, qui viennent respectivement en deuxième, troisième et quatrième position des reproches, donnent un aperçu de la réactivité suivant la grille de Com-Ruelle et Or (2008 : 3) de l'institution policière vis-à-vis des populations, une variable quasiment dépourvue d'exemplarité. Or, en tant que service public, c'est sur cette dimension et bien plus encore que les gendarmeries et les services de police doivent agir au maximum dans leurs prestations quotidiennes (**Gardere et al.** 2012).

Au-delà des trois variables citées ci-avant, la partialité et le favoritisme, de même que la corruption viennent respectivement compléter la liste dans la constitution du profile réel du policier par les citoyens. Ce qui est remarquable à

ce niveau reste que la corruption, par ordre d'importance vient en sixième position devant l'impolitesse et la discourtoisie, l'agressivité et la violence, alors qu'on a souvent tendance à la classer en tête des maux dont souffre l'administration en général et les corps chargés de la sécurité intérieure comme la police, en particulier. Toutefois, une telle donnée ne peut donner lieu à de fortes interprétations au risque de faire violence aux données (De Sardan 1996) dans la mesure où l'échantillon sur lequel l'étude a porté ne peut se prévaloir d'être représentatif.

L'autre chose qu'il est tout à fait intéressant de remarquer dans ce profilage de la profession policière, c'est la moyenne des fréquences affectées aux variables pour le moins défavorables annoncées, qui bat un record de 85,57%, largement au-dessus des 50%. Ceci donne un aperçu assez visible de l'opinion populaire de la fonction policière. Le tableau est alors bien négatif, comme l'on souligné beaucoup de chercheurs avertis qui, sous d'autres cieux, ont fait la même remarque à la suite d'investigations menées sur des problématiques similaires. Prenons, à titre illustratif, l'exemple de Dagenais (1993) qui, à ce propos s'est inquiété en ces termes : « S'il est vrai que tous les corps de métiers, du ministre au mineur, connaissent leurs brebis noires, seule l'image de la police se noircit de façon continue, au point de se demander comment une institution peut survivre avec une telle image négative ».

Loin de vouloir répondre à cette préoccupation plutôt pertinente de cet auteur, ce qui accroche ici est, de préférence, relatif aux raisons ou situations susceptibles d'engendrer de tels obscurcissements sur l'image du policier. Une interrogation, non plus cette fois-ci de Dagenais, mais de nous-mêmes, devient légitime. Exprimons-là en ces termes : comment expliquer ce portrait négatif qui, très souvent fait tenir les agents de police en inimitié et même en adversité

par les citoyens ? A en croire la quintessence des informations recueillies sur le terrain, ce ne sont pas les raisons qui manquent.

### **3.5. Clichés négatifs sur la police : les raisons**

#### **3.5.1. Comportements blâmables des policiers**

L'une des premières raisons pour expliquer l'image négative que la population porte sur la police est relative au comportement brutal, parfois violent et souvent injustifié des policiers dans leurs interventions ou dans la réalisation quotidienne de leurs missions et qui semblent légitimer le cliché réduisant la mission de la police à sa seule dimension répressive. Deux extraits de discours, celui d'un enseignant qui se plaint de manque de respect d'un policier effectuant un contrôle des pièces de véhicule et d'un autre ayant giflé un conducteur de moto.

*« La dernière fois, je revenais de Porto-Novo quant arrivé dans la zone de l'échangeur vers Ganhi, alors que le trafic nous imposait de rouler doucement, un policier debout sur le trottoir s'est approché de mon véhicule sur lequel il a donné un coup de main en disant, sans m'adresser le bonjour ; « Hé ! Monsieur, vos pièces ». Je n'avais commis aucune contravention, rien du tout. Il m'a tellement énervé ce matin-là ! Mais, je ne me suis pas réservé de lui faire la morale. Comment ? Même pour reprocher quelque chose à un citoyen, la première des choses, c'est de le saluer poliment, avec courtoisie et de demander ensuite ce qu'on veut [...] ». (Franck, Enseignant, 35 ans).*

*« Un jour, c'était au niveau du feu de la télévision Canal 3. Le feu venait juste de s'allumer, en passant directement du vert au rouge sans passer par le jaune, ce qui aurait pu permettre aux conducteurs de modérer leur vitesse pour pouvoir s'arrêter s'ils étaient rattrapés par le rouge. Cette erreur technique a fait que beaucoup de gens se sont ainsi retrouvé à brûler le feu. Un policier, quel que par là, a bondit sur la voie et a voulu confisquer la clé de la moto d'un jeune-homme « qui venait de brûler le feu » à qui il a ordonné de s'arrêter. Le monsieur, tout en résistant, voulait lui donner des explications, s'étant certainement douté*

*de la cause de cette interpellation. Dans leur discussion qui allait presque tourner à la bagarre, le policier a giflé le monsieur et d'un coup de pied, a balancé sa moto par terre en lui disant d'aller se plaindre au procureur s'il le désire » (Richard, témoin oculaire d'une scène entre un policier et un motocycliste).*

A l'analyse de ces propos, on remarque que le manque de respect vis-à-vis de l'utilisateur de la route, l'usage de la force et de la violence souvent injustifiée, doublé d'un défaut de communication caractérise les comportements des policiers en cause. Dans le second cas, même si le monsieur avait effectivement « brûlé » le feu, cela n'autorise guère le policier à agir tel qu'il l'a fait, encore qu'il ne s'agirait que d'une contravention –auquel cas on lui collerait simplement une amende– et non d'un délit.

La moralité de telles situations qui met en avant la fonction d'autorité de la police jouissive du monopole de la violence légale reste qu'elle légitime davantage sa fonction d'autorité suscitant, crainte (Jackson, op.cit., 2011) et aussi mépris de la part des populations qui, souvent, ignorent leurs droits. Mais, ce faisant, ce que la police gagne en agissant ainsi, elle la perd au point de vue de l'image qu'elle s'efforce de construire d'elle-même au quotidien et du crédit que peuvent lui accorder les citoyens, même si certaines des situations nourrissant cette perte peuvent être discutées.

### **3.5.2. Contraintes du métier de policier**

Les représentations négatives qu'ont les populations de l'image du policier proviennent également, suite à l'analyse des avis des enquêtés, des reproches du public aux policiers. Ces reproches couvrent souvent le large spectre des moyens humains et matériel, du défaut d'anticipation de certains comportements ou actes déviants, ou encore le défaut d'efficacité dans la réalisation de certaines missions. A en écouter les policiers, ces reproches

seraient injustifiés, dès lors qu'ils sont inhérents à la fonction même du policier et mieux, afférents aux contraintes réels de la profession.

En effet, ils constituent une pléiade, les postes de police qui enregistrent un sous effectif d'officiers dans leurs rangs pour répondre promptement et efficacement aux sollicitations des populations en cas de besoins. En addition, la plupart des postes de police manquent cruellement de moyens matériels notamment de mobiliers (motos, voitures, etc.), et lorsqu'ils en disposent, les moyens financiers pour les alimenter en carburant font souvent défaut. Un tel état de chose agit bien négativement sur leurs prestations et contribue fortement à structurer la perception que les citoyens se font de la fonction et de l'institution policière. A ce propos, R. T., un Commandant de police s'exclame :

*« [...] Regardez, vous-même ! C'est la seule 4\*4 dont nous disposons dans la maison. Elle n'est même pas en bon état. Chaque semaine, elle tombe toujours en panne. Quand la comptabilité de la maison a un peu d'argent, on est souvent obligé de privilégier sa réparation par rapports aux autres rubriques ; puisque sans ça, on ne peut pas faire les patrouilles, ni mener à bien nos diverses interventions. Mais, ça, la population ne comprend pas. Pour elle, « c'est la police qui n'est pas volontariste » ; « les policiers sont paresseux » ; « ils ne veulent pas travailler », etc. Et je vous dis ; et c'est une confiance que je vous fais ! Il arrive très fréquemment que quand on manque d'argent à la comptabilité, qu'on renforce nos sorties au bord des artères où le trafic est dense pour arrêter les motos et véhicules qui commettent des contraventions, surtout ceux qui roulent en contre-sens. C'est ça qui nous permet de survivre, malheureusement. Mais, on n'y peut rien. La population ne peut pas comprendre !!! ». (R. T. Commandant de police).*

Il est, de ce fait évident de constater jusqu'à quelle enseigne la défection des moyens matériels et conséquemment financiers qu'enregistrent les services de police agit sur l'image qu'en ont les populations. Pour ces dernières, « *La police ne répond pas promptement quant on a besoin d'elle* » ; « *Les policiers sont comme les sapeurs pompiers ; ils font les médecins après la morts* » ; « *C'est de peureux qui ne font que montrer leurs muscles là où ils ne faut pas*

*contre des citoyens sans défenses ; alors que quand des malfrats viennent cambrioler, au lieu de venir les affronter, on ne les sent pas. Ils se confondent à la population. Mais, si c'est pour arrêter les gens pour le sens interdits ou pour les phares défectueux, là, ils répondent présents ».*

De fait, tous ces reproches posent un problème d'anticipation et d'interventions opportunes et efficaces des agents de police. Cependant, elles ne tiennent guère compte du fait que le policier ne peut que rarement prévenir les délits car, sa présence seule n'y suffit pas toujours. Aussi, de plus en plus, de nombreux actes délictueux sont commis sans préméditation, ce qui fait que la présence policière ne saurait de toute façon suffire à empêcher qu'ils se produisent. Par ailleurs, il convient de souligner que les services de Police sont fortement réactifs et ne peuvent de ce fait traiter que les urgences, toute chose qui les distancie de pouvoir prendre correctement en charge les petites violences quotidiennes. Or, c'est bien au quotidien que les policiers sont jugés, car c'est là que les citoyens attendent d'être protégés.

Les policiers ressentent un manque cruel d'efficacité dû au manque de moyens physiques, matériels, humains, et à l'impossibilité réelle et pratique qu'il y a à être présent partout et tout le temps. De toute façon, même si cela était possible, d'après les policiers, ils subiraient malgré tout les foudres de l'opinion publique, la critique à leur égard étant omniprésente quelque soient leurs actions. Or, il est impossible de satisfaire tout le monde, qui plus est dans tous les cas de figure. Et, le policier le sait. Il sait également ne pouvoir à la fois agir et être invisible, être professionnellement actif tout en respectant scrupuleusement à la lettre toutes les libertés des citoyens. Pourtant, en dernière analyse, c'est bien dans la fonction même qu'il faut rechercher cette vision si négative des citoyens à l'égard de la police.

On retiendra de ce chapitre que les populations ont une assez bonne connaissance du rôle de la police qui, selon eux, consiste à l'assurance de la sécurité intérieure des pays, à travers la sécurisation des personnes et des biens. Cette définition rencontre celui des policiers et rend compte, en filigrane, de la mission protectrice et répressive de l'institution policière, la complémentarité entre ces deux variantes étant difficilement acceptée par les citoyens qui les placent plutôt dans une relation antagoniste induisant, par ricochet une catégorisation des policiers : il y a ceux qui protègent et ceux qui répriment. En ce qui concerne les stratégies d'intervention policières, les populations suggèrent plus de prévention, le travail en partenariat et la concertation qui, à leur avis restent fortement à restructurer.

Parlant des profils des policiers, les populations établissent une carte idéale du policier et sa carte réelle, la première incluant un certain nombre de valeurs comme l'esprit d'équipe, l'impartialité, la capacité d'écoute, la sociabilité et les habiletés communicationnelles, etc. quasiment absente ou peu présente sur l'autre qui met l'accent, entre autres, sur le mauvais accueil, la corruption, l'agressivité, la violence et le favoritisme. Ce profilage émique (populaire) de la police renseigne sur les clichés négatifs de la police dont les causes proviennent notamment des comportements blâmables des policiers et des contraintes liées à leur profession.

## **CHAPITRE IV : MODALITES DU PARTENARIAT ENTRE LA POPULATION ET LA POLICE**

Les policiers sont des acteurs de premier plan du service public, en raison des missions qu'ils exercent dans les pays. Pour renforcer les liens entre ces acteurs et la population, il apparaît aujourd'hui nécessaire de recentrer leurs missions en impliquant, dans une dynamique renouvelée, leurs partenaires associatifs.

### **4.1. La complexité du statut et des tâches**

Le rôle de la police est complexe. La majorité des interviewés (77%) pensent que la police doit, dans sa mission, maintenir une qualité de vie aux citoyens, c'est-à-dire leur permettre de circuler en toute confiance, protéger leurs biens et assurer la quiétude de leur sommeil en maintenant l'ordre. Ceci passe par l'application des lois qu'ils se doivent de faire respecter impérativement. Elle doit donc associer les citoyens à la lutte contre la criminalité, la délinquance, ainsi que les trafics illicites susceptibles de leur nuire.

C'est dire que la mission de l'institution policière est colossale et requiert de ce fait l'appui et la collaboration des populations. C'est ce qui d'ailleurs fait dire à Alphonse, Inspecteur de Police de 1<sup>e</sup> classe, que :

*« Les policiers ne peuvent à eux seuls assurer la sécurité de la population ni réprimer le crime, sans la collaboration et la participation des citoyens. La police est efficace en autant qu'elle reçoit l'appui des citoyens »*  
(Alphonse, Inspecteur de Police de 1<sup>e</sup> classe).

Cet avis de ce fonctionnaire de la Police est partagé par la plupart des répondants qui, par ailleurs, n'ont pas hésité à souligner les échecs de certaines

actions et interventions de la Police qui auraient pu réussir si elles avaient tenu compte de l'appui, de la présence ou encore de la participation des populations.

*A minima*, c'est l'exemple du braquage de *Dantokpa* survenu il y a environ deux ans ou encore de celui du véhicule de Sagam Bénin dans la zone du palais présidentiel. C'est sans ignorer le cas de nombre de criminels qui prennent la fuite malgré les actions musclées de la police visant leur arrestation.

Prenant le contre-pied de cette position, Agbétou, un élu local et ancien « *clébé* »<sup>3</sup>, estime que l'on ne peut pas faire confiance aux populations en matière d'enquête policière car, ce serait elles-mêmes qui aideraient les malfrats, bandits, criminels et coupeurs de route, etc. à s'enfuir lorsque la police prépare des descentes pour leur arrestation. Ces diverses positions quant à la collaboration entre policiers et populations lèvent, à tout le moins, le voile sur une question cruciale de cette collaboration : la question de la confiance.

## **4.2. La coopération : modalités et conditions**

Les données empiriques relatives à la variable de coopération démontrent, dans l'ensemble, que les répondants sont généralement favorables au concept d'un partenariat avec la police. Cependant, cette acceptation n'est pas inconditionnelle selon ces derniers. Pour la plupart des acteurs interviewés, les conditions *sine qua non* à une collaboration entre la police et la population sont la confiance et le respect mutuel qui proviennent du rapprochement avec les citoyens.

### **4.2.1. Le rapprochement avec les citoyens**

Certaines pratiques policières parmi les plus courantes ont contribué à éloigner graduellement les policiers et les populations, tout au moins en ce qui

---

<sup>3</sup> Cette expression est couramment utilisée au Bénin pour désigner les courtiers des gendarmes ou policiers routiers.

concerne les opinions des seconds sur les premiers. Il s'agit généralement des patrouilles, de l'abondance d'interventions infructueuses, la survalorisation des contrôles privilégiant l'arrêt de citoyens empruntant les contre-sens, etc. Il est vrai que de bons motifs justifient de tels choix qui méritent toujours considération ; mais, à l'évidence, un meilleur équilibre doit être atteint entre la performance des pratiques policières et la présence visible et rassurante sur le terrain des policiers. Plus visible, plus proche des habitants dans leur milieu, la police devrait parvenir à réduire le sentiment d'insécurité et susciter du crédit de la part de la population. Cette assurance accrue se traduit généralement chez les citoyens par un recours moins contraint aux services policiers et une meilleure collaboration de leur part. En effet, mieux renseignée, notamment par le public, la performance de la police s'améliore et les taux de résolution des délits sont susceptibles d'augmenter.

En ce qui concerne les moyens de ce rapprochement, les services de police doivent, de concert avec les élus locaux et autres acteurs civils (les groupes de jeunes détenant une légitimité de veiller à la sécurité des biens et personnes dans les quartiers peu desservis par la police, les comités de citoyens et des groupes communautaires, et les compétences des différents spécialistes et intervenants des institutions, tant publiques que privées, impliqués à l'échelle locale) de la sécurité, repenser leurs pratiques habituelles et réorganiser leurs structures, activités et plans d'opération. Dans de nombreux cas, une déconcentration des activités vers les quartiers peu desservis s'avère nécessaire et ce, en fonction d'assignations permanentes. Ce partenariat, à construire, situe les services policiers au sein d'un réseau d'organismes et d'institutions capables d'apporter des contributions significatives à la compréhension du phénomène de la criminalité et de l'insécurité à l'échelle locale. Il requiert la mise en place de mécanismes d'échanges et de partage de l'information, ce qui réduit les risques

d'isolement des services policiers, élargit leur vision et diversifie leurs compétences.

Mais, ce partenariat doit aller au delà d'un simple processus de consultation et influencer concrètement les priorités opérationnelles des organisations policières. Dans la mesure du possible, il doit viser l'élaboration de stratégies globales et communes d'intervention. Pour agir efficacement sur les causes de la criminalité et de l'insécurité, il faut en effet intégrer et coordonner les interventions des différents partenaires, y compris les interventions policières, dans le cadre de stratégies entérinées par tous. Il importe aussi qu'elles aient un caractère contraignant pour que tous la respectent ou la mettent en œuvre dans leur champ de compétence respectif. Pour les organisations policières, un véritable partenariat implique donc un partage de leur pouvoir décisionnel sur les priorités d'intervention et les stratégies de lutte à l'insécurité et à la criminalité.

Par ailleurs, le rapprochement avec les citoyens passe bien entendu par la mise en place et le maintien de réseaux de communication permanents entre les services policiers et les citoyens. Par ces réseaux, les services policiers doivent favoriser l'expression des besoins des citoyens, toute chose qui pourrait aider par la suite à établir leurs priorités d'intervention et à choisir des méthodes de travail les mieux adaptées. A l'intérieur de ces réseaux, on trouve le policier sur le terrain qui doit disposer d'une autonomie suffisante pour les développer. En fait, la police ne saurait être efficace sans ces réseaux de communication qui reposent entièrement sur la confiance des citoyens à l'endroit de la police. C'est sans compter avec la mise en place d'un processus de planification stratégique qui tient compte des préoccupations locales des citoyens que la police gagnerait à intégrer dans ses priorités opérationnelles, faute de quoi les efforts consentis auront été vains.

#### **4.2.2. La confiance et le respect mutuel**

En effet, la notion de confiance, fondamentale dans tout type de relation, l'est encore plus lorsqu'il s'agit de la police et de la population, celle-là étant la garante de la sécurité de celle-ci. Généralement, les études portant sur la question ont tendance à présenter la confiance comme une donnée présente dans, inhérente à et constitutive de nombreuses situations sociales, qu'il s'agisse de rencontres directes ou des relations entre les individus et les organisations, les institutions ou l'État.

Pour le reste, les définitions varient. D'après le Petit Larousse (1993 : 257), elle est perçue comme le « sentiment de sécurité de celui qui se méfie de quelqu'un ou de quelque chose ». Pour certains, elle contribue à réduire la complexité du monde social en « mettant entre parenthèses » beaucoup d'événements possibles et en faisant comme si ces événements n'allaient pas se produire (Luhmann, 1979). D'autres ont souligné qu'à un certain niveau, la confiance – quand elle est accordée – suppose toujours que ceux à qui on fait confiance, dans certaines circonstances, feront passer les intérêts des autres avant les leurs (Barber, 1983). Par ailleurs, dans de nombreuses réflexions, on retrouve l'idée que la confiance suppose de se mettre soi-même ou de mettre ses intérêts, pour une raison ou une autre, d'une manière ou d'une autre, à la merci des autres (Tilly, 2005).

La confiance est ainsi profondément inscrite dans les relations sociales. Elle implique des attentes tacites (ou explicites) sur le comportement des autres. Un élément-clé qui la structure réside dans les attentes que les différents acteurs ont les uns par rapport aux autres, de la plus générale à la plus particulière. Justement, à ce propos, le tableau ci-dessous résume celles des enquêtés.

**Tableau IV:** Attentes de la population vis-à-vis de la police

<b>Les attentes</b>	<b>Fréquence</b>	<b>%</b>
Une police efficace	87	89,69
Une meilleure sécurité des biens et personnes	71	73,19
Une réactivité exemplaire	55	56,70
Une police bien formée	67	69,07
Une police moins corrompue	64	65,98

**Source :** Donnée de terrain\_2012

A l'analyse de ce tableau, il est remarquable que les enquêtés ont formulé plusieurs attentes allant, par ordre d'importance, d'une police efficace à une police assurant une meilleure sécurité des biens et des personnes et, une police bien formée, en passant par celle moins corrompue et faisant preuve d'une réactivité exemplaire vis-à-vis des citoyens. Ceci met en évidence le fait que les populations nourrissent au quotidien des attentes, pour le moins, pertinentes par rapport au rôle de la police, lesquelles proviennent des domaines où ils espèrent le plus la performance policière. De plus, ces desiderata mettent en exergue le sentiment d'insécurité des populations qui, visiblement, émerge des discours tenus.

De fait, les populations croirons en la police, à partir du moment où elle assurera convenablement sa mission de protection, soit une protection conforme à leurs attentes. Et, cela aurait pour effet de réduire la méfiance et l'étiquetage à l'égard de l'institution policière.

Les populations font confiance (ou non) aux policiers pour qu'ils s'acquittent efficacement des tâches qui leur sont assignées. Mais, elles peuvent aussi faire confiance (ou non) en l'honnêteté de leurs intentions à leur égard. Cet aspect relationnel de la confiance souligne le lien social fondamental entre celui qui accorde sa confiance et celui à qui elle est accordée : celui qui accorde sa confiance doit pouvoir imaginer que celui qui en est le dépositaire est capable de

comprendre non seulement quels sont leurs intérêts à tous les deux, mais aussi qu'ils partagent la même idée de l'ordre général dans lequel ils évoluent. C'est dire que la confiance vient moins de ce qu'on peut prévoir, de la volonté ou de la capacité des autres à tenir leurs promesses, que de jugements portés sur les personnes et de sentiments (Lind & Tyler, 1988 ; Tyler, 1990 ; Tyler & Huo, 2002). Ceci est d'autant plus vrai que c'est les perceptions et jugements que les populations ont des policiers dans leurs interventions quotidiennes qui structurent leur niveau de confiance vis-à-vis d'eux. C'est donc logique qu'elles affirment que lorsque la police accomplira efficacement ses tâches envers elle et satisfaira leurs attentes, cela développera davantage de respect envers elle et améliorera leurs relations.

Toutes ces données semblent augurer que les termes d'un partenariat efficace entre la police et les populations sont afférentes à l'accomplissement performant des activités et interventions policières qui nécessitent que les agents de police soient plus sociables, plus près des populations et répondent promptement et efficacement à leurs besoins. Mais, les termes de ce partenariat tels que décrits plus haut ne doivent pas négliger la dimension préventive des délits et crimes que nombre d'acteurs enquêtés soulignent comme étant un axe majeur sur lequel les policiers et les populations doivent travailler pour que leur partenariat soit fructueux.

#### **4.2.3. La valorisation des mesures préventives**

La police dans son action de prévention tâche de supprimer et d'éviter des situations susceptibles de déboucher sur une violation des règles. La prévention est donc une préoccupation majeure de toute police qui se veut proche des populations : il est préférable d'agir en amont, soit prévenir les délits et les crimes, plutôt que d'agir après les faits. La prévention agit sur les causes des phénomènes. Celles de la criminalité sont souvent associées à des sources aussi

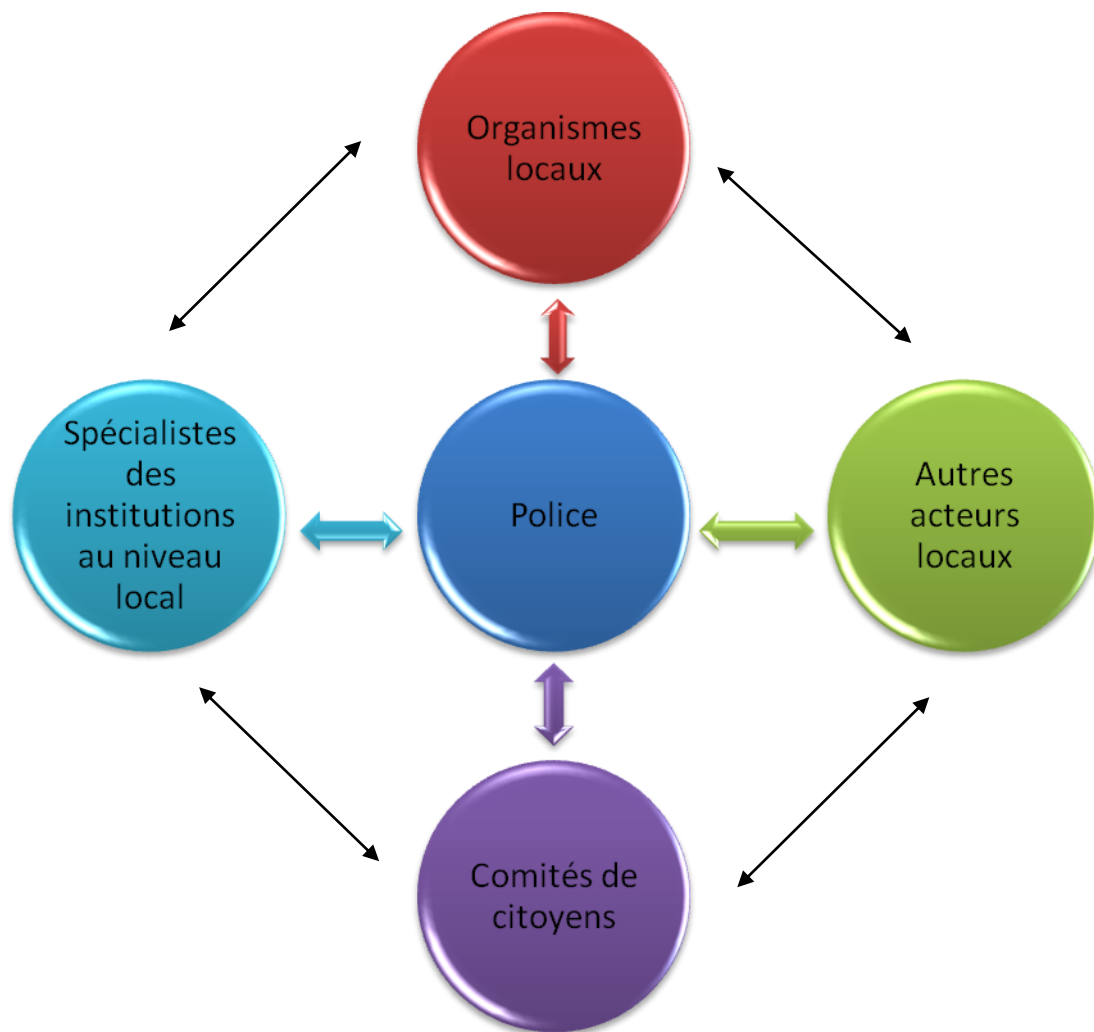
diverses que, par exemple, la pauvreté économique des individus et la pauvreté sociale des milieux, les occasions de commettre un délit, la composition et le partage des valeurs de la société. Pour prévenir la criminalité, il est généralement admis que les interventions doivent cibler de façon simultanée et complémentaire chacun des facteurs qui en sont à l'origine. Il est aussi admis que la police n'a pas la compétence pour intervenir sur chacun de ces facteurs et, de surcroît, que son influence est marginale sur des facteurs comme ceux liés au développement social ou économique. Elle peut cependant contribuer fort utilement à établir les priorités d'interventions préventives en ces domaines par sa connaissance approfondie des phénomènes criminels qui caractérisent son territoire.

Mais en matière de prévention, la contribution essentielle des services policiers se situe d'abord et avant tout dans la réduction des occasions de délits. Il s'agit là en fait d'une approche particulière, généralement qualifiée de prévention situationnelle (Clark 1980) qui consiste à modifier les situations propices à la perpétration d'un délit. En la matière, elle a pour objectifs de rendre plus ardue l'accomplissement d'un délit, d'augmenter les risques encourus par un délinquant ou de diminuer le profit qu'il peut en tirer.

Cependant, pour prendre le virage de la prévention de la criminalité, il apparaît important d'en confier le mandat aux policiers qui doivent impliquer les citoyens. D'ailleurs, ces derniers sont nombreux à insister sur cet état de chose dans la coopération entre eux et la police et, en font même un des axes prioritaire de cette collaboration. C'est dire que la prévention de la criminalité ne concerne pas uniquement la police. Ainsi, pour les enquêtés, les stratégies de prévention qui s'attaquent aux différents facteurs à la source de la criminalité ne doivent pas laisser les acteurs locaux à la touche. Il apparaît donc évident que de leur élaboration à leur mise en œuvre, de telles stratégies nécessitent la

collaboration étroite des institutions, des organismes et acteurs locaux. La police tirera beaucoup d'avantage de cela, entre autres, celui d'être ainsi en mesure d'orienter plus précisément ses propres stratégies de prévention situationnelle. Le schéma ci-dessous illustre l'univers préventif des actions de la police tel qu'il est souhaité par les populations.

**Figure I** : Perception éémique de l'univers préventif des actions



**Source** : Données de terrain\_2012

L'analyse de cette figure laisse entrevoir clairement que la valorisation des mesures préventives doit pouvoir se faire dans une perspective totalitaire et systémique. En effet, l'approche systémique met en exergue les rapports sociaux dans leur interaction dialectique. L'interdépendance qui existe entre la police et les acteurs individuels et collectifs qui gravitent autour d'elle constitue une totalité. Dans cet univers préventif, la défaillance d'un seul élément alourdit le système qui devient sitôt défaillant. Il s'en suit que la réussite de la mission préventive de la police nécessite une intégration de son environnement externe dans ses stratégies.

Voilà qui institue une approche à la fois interactive et sociale dans les modalités de coopération entre la police et la population. En effet, pour ces derniers, dans cette coopération, il faut, à la police, une plus grande démonstration de volonté et de la sincérité, laquelle se manifesterait par des actions concrètes et une collaboration plus étroite. Cette position trouve sa justification chez 79% des interviewés qui souhaitent davantage d'interaction entre police et citoyens. Cette relation doit être intensifiée par des rencontres et discussions pour améliorer la mission préventive de la police, de même que le sentiment d'implication des forces sociales dans l'assurance de la sécurité de la population.

Il peut être retenu de ce chapitre que la complexité du rôle de la police requiert de sa part qu'elle associe les citoyens à la réalisation de ses diverses missions pour plus d'efficacité. Cette position est tout de même nuancée par d'aucun qui estiment que l'on ne pourrait pas totalement faire confiance à la population.

La notion de confiance, à laquelle est associé celle de respect mutuel, – toutes deux émanant du rapprochement avec les citoyens– est d'ailleurs décrite comme l'une des conditions *sine qua non* à une collaboration entre la police et la

population. Pour d'aucuns, ce partenariat doit aller au delà d'un simple processus de consultation et impacter l'élaboration des stratégies policières, notamment en matière de prévention des actes délitueux.

## CONCLUSION

« Les relations entre la police et l'opinion publique sont devenues un des points chauds de notre évolution sociale » (Rico et Tardif, 1968 : 15). Les populations ont une bonne connaissance du rôle et de la mission de la police. Cependant, leur conception quant à l'image que présente cette police met l'accent sur ses aspects négatifs. Ainsi, la perception de la police est en grande partie basée sur des « scènes policières » quotidiennes, des préjugés et impressions personnelles, somme toute empreintes du sceau du vécu des populations. Elle démontre que le public reconnaît l'utilité et la nécessité de la police, bien qu'il soit porté à ne retenir que les aspects coercitifs et répressifs de sa tâche. Cette image négative est alimentée par les bévues de quelques brebis noires, les contraintes liées à leur profession et, par les comportements des policiers dans les services de police en général caractérisés par le mauvais accueil, la lenteur dans la délivrance des services et le clientélisme qui y a cours entre autres.

Par ailleurs, la nécessité d'un partenariat entre la police et les populations s'avère indispensable, du point de vue des seconds quoique cette opinion soit nuancée du côté des premiers. Si les populations sont favorables à cette coopération, elles insistent sur le fait que la notion de confiance, de respect mutuel, utiles au travail en commun, soient les variables clés en la matière, de sorte à favoriser le rapprochement des deux pôles dans la perspective d'une quête constante d'efficacité dans la lutte contre la délinquance et la criminalité. La négation de la prise en compte de ces variables dans le partenariat amènerait toujours, selon les populations, à consolider l'image négative des citoyens à propos de leur police. Ainsi, la mission régaliennne de cette dernière ne saurait être efficacement réalisée sans les concours des acteurs individuels et collectifs locaux relevant de la sphère sociale et qui s'intéressent de près ou de loin aux problèmes de sécurité.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- **BAULIEU, BRILLON, NORMANDEAU**, 1998, *Les attitudes des citoyens envers la police au Canada*, Presses de l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse, 1988.
- **BEAUD, J.-P.** 1984, « Les techniques d'échantillonnage », in **GAUTHIER, B.** (ed.), *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données*. Sainte-Foy, Les Presses de l'Université du Québec», 175-200.
- **BUI TRONG, L.** 2000, *Violences urbaines*, Editions Bayard : 118-119.
- **CATHALA, F.** 1971, *Cette police si décriée*. Editions du Champ-de-Mars : 99-100.
- **COMMISSAIRE BROUSSARD** 1998, « Mémoires. Tome 2 ». Editions Plon.
- **DAGENAIS, B.** 1991, « *Les institutions et la gestion de leur image publique* », in Michel Beauchamp, *Communication publique et société*. Gaétan Morin, Boucherville, 337-368.
- **De SARDAN, J.-P.** 1996, «La violence faite aux données. Autour de quelques figures de la surinterprétation en anthropologie », *Enquête*, n° 3 : 31-59.
- **DEL BAYLE, J.-L.**, 1992, *La police, Approche socio-politique*, Editions Montchrétien : 65.
- **FISCHER, G.** 1987/1996. *Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale*. Paris : Dunod, 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> édition.
- **GARDERE, A. et al.** 2012, « Sécurité quotidienne, présence et visibilité sur la voie publique, relations police-population, accueil des victimes et du public ». In : **GAUDIN, M. et BAUER, E.**, *Livre blanc sur la sécurité publique*, Rapport au ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration, Collection des Rapports Officiels, Direction de l'Information Légale et Administrative : 39-67.
- **GARDERE, A. et al.** 2012, « Sécurité quotidienne, présence et visibilité sur la voie publique, relations police-population, accueil des victimes et du public ». In : **GAUDIN, M. et BAUER, E.**, *Livre blanc sur la sécurité publique*, Rapport au ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration, Collection des Rapports Officiels, Direction de l'Information Légale et Administrative : 39-67.
- **GEVAUDAN, R.** 1990, *Ennemi public*, Editions Jean-Claude Lattès : 8.
- **INTERSECTION** 2004, *Le renforcement des mesures préventives*, 26.
- **JODELET, D.** 1989. *Les représentations sociales*. Paris : PUF : 36.

- **LE CLERE, M.** 1972, *La police*, P.U.F, collection Que-sais-je.
- **LEVERGEOIS, H.** 1978, *J'ai choisi la DST. Souvenirs d'un inspecteur*, Editions Flammarion : 14.
- **LIND, E. & TYLER, T.** (1988). *The Social Psychology of Procedural Justice*. New York: Plenum Press.
- **LUHMANN, N.** (1979). *Trust and Power*. Chichester: John Wiley and Sons Ltd.
- **MESCLANIS, F.** 2003, *Une approche de la culture policière à travers les écrits des policiers*, Thèse pour obtenir le grade de Docteur en Sciences Politiques, UFR des Sciences Sociales, Université de Toulouse I, 126-149.
- **MOLINER, P.** 2001. *Pratiques et représentations Sociales*. Presses Universitaires de Grenoble : 8.
- **MWEYA TOL'ANDE, B.** et **MUKWAYANZO MPUNDU, A. M.** 2007, L'Etat des relations entre la police nationale Congolaise Et la population à la base, Atelier National sur la Réforme de la Police Nationale Congolaise, Société Civile Forces Vives, Centre Catholique Nganda, RDC.
- **NEGURA, L.** 2004. « L'analyse de contenu dans l'étude des représentations sociales ». *Sociologies, Théories et Recherches* : 4.
- **RICHARD, E.** et **PACAUD, M.-C.** 2008, *Perceptions du travail policier : le point de vue d'étudiants en techniques policières*, Rapport de recherche PREP, Campus Notre-Dame-de-foy.
- **RICO, J., TARDIF, G.** 1968, *Enquête d'opinion publique sur la police au Québec*. Québec, Editeur officiel, 1968. Coll. « La société face au crime ». Vol 1. Annexe 2 : 244 p.
- **ROBERT, P.** 1980, *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Paris : Société du Nouveau Littré.
- **THOENING, J. C.** 1994, « La gestion systémique de la sécurité publique », *Revue française de sociologie* : 352-353.
- **TILLY, C.** 2005, *Trust and rule*, New york: cambridge university press.
- **TYLER, T. & Huo, Y.** 2002, *Trust in the Law: Encouraging Public Cooperation with the Police and Courts*. New York: Russell Sage Foundation.
- **TYLER, T.** 1990, *Why People Obey the Law*, New Haven: Yale University Press.

- **VAN DER MAREN, J.-M.** 1995, *Méthodes de recherche pour l'éducation*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

## REFERENCES WEBLIOGRAPHIQUES

- **BRADFORD, B.** et **JACKSON, J.** 2011, « Pourquoi les Britanniques ont confiance en leur police ? », *La Vie des idées*, <http://www.laviedesidees.fr/Pourquoi-les-Britanniques-ont.html>, ce 26 Janvier 2013.
- **DAGENAIS, B.** 1993, « A la recherche d'une image institutionnelle positive pour la police ! », *Communication et organisation* [En ligne], 3 | 1993, mis en ligne le 26 mars 2012, consulté le 02 janvier 2013. URL : <http://communicationorganisation.revues.org/1632>.
- **COM-RUELLE, L.** et **Or, Z. G.** 2008, *La qualité des soins en France : comment la mesurer pour l'améliorer ?*, IRDES, <http://www.irdes.fr/EspaceRecherche/DocumentDeTravail/DT19QualiteDesSoinsEnFrance.pdf>, ce 12/03/13.

# **ANNEXES**

## OUTIL N°1 : Guide d'entretien à l'endroit de la population

- Définition du rôle de la police
- Rôle de la police dans la société
- Mission de l'institution policière
- Appréciation de la police par rapport à la réalisation de sa mission
- Appréciations sur l'accueil dans les services de police
- Opinion sur l'enregistrement des plaintes
- Temps de réaction par rapport aux plaintes déposées
- Efficacité dans la résolution des différends ou plaintes
- Appréciation des stratégies policières en matière intervention
- Opinions sur les interventions policières et leur efficacité
- Appréhensions sur la présence policière sur le terrain
- Jugements sur la présence/absence policière sur le terrain
- Question de présence policière oppressive ou discrète
- Appréciations sur le niveau d'intégration des policiers dans la population
- Présence policière et sensation de sécurité
- Niveau de fiabilité de la police et raisons
- Collaboration/distanciation de la population avec la police
- Confiance par rapports à la présence policière dans l'accomplissement de sa mission et raisons
- Rapport entre niveau de confiance de la population et représentation sur la police
- Appréciation de l'état des relations policiers/populations
- Suggestions pour une amélioration des relations policiers/populations

## **OUTIL 2 : Guide d'entretien à l'endroit des policiers et personnes ressources**

- Rôle de la police
- Missions de la police
- Question de réactivité dans les services de police
- Difficultés rencontrées dans l'accomplissement des missions assignées
- Efficacité dans la prise en charge des plaintes des usagers
- Niveau d'efficacité dans l'accomplissement des missions
- Opinion sur les perceptions populaires de la police et raisons
- Niveau d'intégration dans la population
- Etat de la collaboration avec la population
- Niveau de confiance en la population
- Appréciation de l'état des relations policiers/populations
- Suggestions pour une amélioration des relations policiers/populations

## TABLE DES MATIERES

<b>DEDICACE</b>	<b>2</b>
<b>REMERCIEMENTS</b>	<b>3</b>
<b>SOMMAIRE</b>	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
<b>CHAPITRE I : DIMENSION THEORIQUE DES REPRESENTATIONS SOCIALES DU POLICIER</b>	<b>7</b>
1.1. Problématique	7
1.1.1. Hypothèses	9
1.1.2. Objectifs	9
1.2. Revue de littérature	10
1.3. Clarification conceptuelle	15
1.3.1. Police	15
1.3.2. Représentations sociales	18
1.3.3. Confiance	20
1.4. Justification du choix du sujet	21
<b>CHAPITRE II : CHEMINEMENT METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE</b>	<b>22</b>
2.1. Brève présentation du cadre d'étude	22
2.2. Nature de l'étude	24
2.3. Population à l'étude et échantillonnage	24
2.4. Collecte des données	26
2.4.1. Recherche documentaire	26
2.4.2. L'entrevue	27
2.4.3. Le focus group	28
2.4.4. L'observation directe	28

<b>2.5. Traitement et analyse des données</b>	<b>28</b>
<b>2.6. Considérations éthiques et difficultés rencontrées</b>	<b>29</b>
<b>CHAPITRE III : REPRESENTATINS SOCIALES ET VECU DES POPULATIONS DE LA PRESENCE POLICERE</b>	<b>30</b>
<b>3.1. Approche émique du rôle de la police</b>	<b>30</b>
<b>3.2. Approche émique de la mission de la police</b>	<b>31</b>
<b>3.2.1. La police et sa mission protectrice</b>	<b>31</b>
<b>3.2.2. La police et sa mission répressive</b>	<b>32</b>
<b>3.3. Stratégies d'intervention policière</b>	<b>33</b>
<b>3.4. Profile émique du policier : entre l'idéal et la réalité</b>	<b>35</b>
<b>3.4.1. Profile idéal du policier : le point de vue des populations</b>	<b>35</b>
<b>3.4.2. Profil réel des policiers : point de vue des populations</b>	<b>36</b>
<b>3.5. Clichés négatifs sur la police : les raisons</b>	<b>39</b>
<b>3.5.1. Comportements blâmables des policiers</b>	<b>39</b>
<b>3.5.2. Contraintes du métier de policier</b>	<b>40</b>
<b>CHAPITRE IV : MODALITES DU PARTENARIAT ENTRE LA POPULATION ET LA POLICE</b>	<b>44</b>
<b>4.1. La complexité du statut et des tâches</b>	<b>44</b>
<b>4.2. La coopération : modalités et conditions</b>	<b>45</b>
<b>4.2.1. Le rapprochement avec les citoyens</b>	<b>45</b>
<b>4.2.2. La confiance et le respect mutuel</b>	<b>48</b>
<b>4.2.3. La valorisation des mesures préventives</b>	<b>50</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>55</b>
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES</b>	<b>56</b>
<b>REFERENCES WEBOGRAPHIQUES</b>	<b>58</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>59</b>
<b>TABLES DES MATIERES</b>	<b>62</b>